



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 22377

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet interroge M. le ministre de l'intérieur sur les dépenses de rémunération et le temps de travail dans la police et la gendarmerie nationales. Dans son rapport sur la sécurité publique publiée le 18 mars 2013, la Cour des comptes recommande à l'État de mettre en oeuvre l'infocentre Geopol pour suivre, depuis l'échelon central, les pratiques des services territoriaux en matière de recours aux services supplémentaires et d'octroi des repos compensateurs, et prendre les mesures correctrices nécessaires. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le Service des Technologies et des Systèmes d'information de la Sécurité Intérieure [ST(SI)²] a finalisé la remontée des 92 bases locales des départements métropolitains de la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP) et des 6 bases zonales de la Direction Centrale de la Police Aux Frontière (DCPAF) en décembre 2012. Les bases de la Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques (DOSTL), de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation (DOPC) et de la Direction de la Sécurité de proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP) de la Préfecture de Police (à l'exception des départements 92, 93 et 94) seront intégrées à l'infocentre d'ici à fin juin 2013. La mise à disposition de l'infocentre ainsi que la formation à cet outil des référents des directions centrales et de la Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale (DRCPN) permettront d'assurer un suivi fin et régulier de l'évolution des stocks d'heures supplémentaires et des congés. Cette formation a d'ores et déjà été dispensée aux référents de la DCSP et le sera prochainement à ceux de la DCPAF et de la DRCPN.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Guillet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22377

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3215

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6166